

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1988

Lyon 9e - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon d'un mur de soutènement sis 24-26 rue Montauban au profit de la Métropole de Lyon - EI 09083 - N° d'inventaire 09083T001-03

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/1988 - LYON 9E - CESSION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LYON D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SIS 24-26 RUE MONTAUBAN AU PROFIT DE LA METROPOLE DE LYON - EI 09083 - N° D'INVENTAIRE 09083T001-03 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un mur de soutènement et de ses accessoires sis 24-26 rue de Montauban à Lyon 9<sup>e</sup>, composés de deux parcelles contiguës cadastrées CH 88 et 90 d'une superficie totale de 50 m<sup>2</sup>, acquis par acte de vente des 14 et 28 novembre 1966 et par acte d'échange des 12 et 14 janvier 1982.

Lors de la cession par la Ville de Lyon des parcelles cadastrées CH 89 et 91 sises 24-26 rue de Montauban à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit de M. TERENCE ANDRIEUX-SORET, approuvée par délibération n° 2016/1812 du 18 janvier 2016, un géomètre avait été mandaté afin de réaliser un plan d'identification du mur et un document d'arpentage dans le but de soustraire ce mur de soutènement ainsi que ses contreforts et ses massifs béton des parcelles susvisées qui, selon la théorie de l'accessoire, appartiennent à la Métropole de Lyon, la voie publique étant soutenue par ce mur et constituant à ce titre une dépendance nécessaire.

C'est ainsi que la Ville de Lyon a proposé de céder à la Métropole de Lyon le mur de soutènement et ses accessoires à titre gratuit, prix admis par France Domaine dans son avis n° 2016-389V0079 du 29 janvier 2016, l'ouvrage étant déjà dans les faits entretenu et sécurisé par la Métropole.

Il est précisé que le muret de clôture ainsi que le grillage restent rattachés à la propriété des parcelles CH 89 et 91.

Il vous est donc proposé d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées CH 88 et 90 constituant un accessoire de la voie publique, compétence de la Métropole de Lyon, telles que les conditions figurent dans le compromis de vente joint au présent rapport.

Enfin, il est précisé que l'acquéreur prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Vu ledit compromis de vente ;

Vu le plan d'identification du mur de soutènement et le document d'arpentage ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 29 janvier 2016 ;

M. le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ayant été consulté par courrier du 16 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la Commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La cession à titre gratuit par la Ville de Lyon des parcelles cadastrées CH 88 et 90 sises 24-26 rue de Montauban à Lyon 9<sup>e</sup> à la Métropole de Lyon, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente aux conditions précitées, l'acte authentique de vente et tout acte y afférent.

3. La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m <sup>2</sup>	Superficie totale EI m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €
09083T001-03	Mur de soutènement, contreforts et massifs béton	50,00	50,00	2113	0,00

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY